

Retour des élèves à l'apprentissage en personne le 10 janvier

Le 5 janvier 2022

Pour favoriser leur bien-être général, les élèves de 12^e année des Services à la petite enfance retourneront en classe le 10 janvier avec des mesures en place pour continuer à apprendre en toute sécurité. Un nouvel outil pour contrer les perturbations de l'apprentissage des élèves de la 4^e à la 9^e année est également mis en place.

Les élèves retourneront à l'apprentissage en personne avec la sécurité accrue d'accès à des tests rapides et à des masques de qualité médicale qui seront distribués dans les écoles comme couche supplémentaire de protection contre la variante Omicron de la COVID-19.

Les envois de tests et de masques rapides commenceront cette semaine et toutes les écoles recevront leurs premiers envois d'ici la fin de la semaine prochaine. La distribution des tests et de masques aux élèves et au personnel aura lieu au fur et à mesure que les écoles recevront leurs fournitures. L'expédition de tests rapides et des masques se fera par étape.

« La plupart des familles m'ont dit que l'apprentissage en personne est préférable pour leurs enfants qui se sentent plus connectés, apprennent mieux et s'épanouissent en fréquentant l'école en personne. Les experts s'entendent et continuent d'insister sur l'importance de l'apprentissage en personne pour la santé globale des enfants et des jeunes. C'est la raison pour laquelle le gouvernement de l'Alberta a accordé une si grande priorité à l'enseignement sécuritaire en classe et veille à ce que les écoles aient les outils dont elles ont besoin pour continuer d'offrir une éducation de calibre mondial aux élèves de l'Alberta. J'aimerais remercier tous les membres du système scolaire de l'Alberta qui continuent de se préparer au retour sécuritaire des élèves dans les salles de classe et qui seront bien placés pour les aider à rattraper leur retard. »

Adriana LaGrange, ministre de l'Éducation

D'importantes mesures de santé déjà mises en place continueront de protéger les élèves dans les salles de classe. Il s'agit notamment des exigences en matière de port du masque, de distanciation physique, de regroupement en cohorte, d'amélioration de la désinfection et des pratiques d'hygiène, de la disponibilité de vaccins pour toutes les personnes âgées de cinq ans et plus, et d'encourager les autorités scolaires à avoir des preuves de vaccination des adultes.

Un nouvel outil pour contrer les perturbations de l'apprentissage

En plus d'offrir du soutien pour un apprentissage sécuritaire en personne, la semaine prochaine, les élèves de la 4^e à la 9^e année et leurs parents pourront se servir de ressources de tutorat en ligne gratuites, par l'entremise de e-Tutoring Hub, afin de se mettre au fait des compétences et des apprentissages importants que les élèves pourraient avoir manqué en raison de la pandémie. Cette nouvelle ressource s'ajoute aux [45 millions de dollars](#) que le gouvernement prévoit investir pour remédier aux interruptions d'apprentissage liées à la COVID-19 pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année.

La plateforme e-Tutoring Hub sera lancée et comportera des séances de tutorat vidéo préenregistrées accessibles en tout temps aux élèves et à leurs parents pour acquérir des compétences en littératie et en numératie. Alberta Education étend, au courant de l'année, les services de tutorat en ligne à un plus grand nombre de classes et de sujets, y compris le tutorat en direct. Les commentaires des autorités scolaires, des parents et des élèves éclaireront les sujets et les besoins des nouvelles séances de tutorat.

Passage à l'apprentissage à la maison

Le gouvernement continuera de travailler avec les autorités scolaires sur les quarts de travail vers l'apprentissage à la maison, au besoin. Les autorités scolaires continueront d'avoir la souplesse nécessaire pour faire passer une classe ou une année individuelle à l'apprentissage à court terme à la maison, au besoin, afin de relever les défis opérationnels d'une école. Le gouvernement de l'Alberta, avec la participation des autorités scolaires, continuera de prendre des décisions sur le transfert d'écoles ou d'administrations scolaires entières vers l'apprentissage à domicile. Dans les deux cas, on tiendra compte des taux d'absentéisme des élèves, de la capacité d'une école ou d'une administration scolaire d'avoir du personnel disponible pour donner des cours à l'école et d'autres renseignements pertinents, y compris des données locales sur la santé, si elles sont disponibles.

Faits en bref

- Des trousse de tests rapides à domicile et des masques de qualité médicale seront distribués par étapes, pour être transmis aux écoles dès leur réception par la province.
- Au départ, des boîtes de cinq trousse d'examen rapide à la maison fourniront suffisamment de fournitures pour que chaque élève et chaque membre du personnel puissent faire des tests deux fois par semaine pendant 2,5 semaines. Un approvisionnement de masques pour deux semaines sera également expédié à

chaque élève et à chaque membre du personnel. Un masque de qualité médicale est un masque qui a été testé et répond aux normes internationales.

- Passage à l'apprentissage à la maison :
 - Les autorités qui souhaitent transférer toute une école ou une administration scolaire vers l'apprentissage à domicile à court terme devront demander l'approbation du ministre.
 - Les critères d'approbation d'un quart de travail seront fondés sur les besoins opérationnels qui tiennent compte des absences des élèves et du personnel, des mesures déjà prises et des données locales sur la santé, le cas échéant.
- Les séances de tutorat en ligne sur e-Tutoring Hub seront :
 - gratuites, avec un accès illimité pour tous les élèves, les parents et le personnel de l'école;
 - d'une durée allant jusqu'à 15 minutes pour les élèves plus jeunes et jusqu'à 60 minutes pour les élèves plus âgés;
 - offertes en direct pendant la journée d'école, en fin d'après-midi et en soirée pour répondre aux besoins des élèves et de leur famille;
 - conçues et mises en œuvre pour protéger la vie privée des personnes;
 - disponibles en tout temps en format d'enregistrement vidéo;
 - élaborées par des enseignants titulaires d'un certificat de l'Alberta qui travaillent à Alberta Education.
- Pendant la pandémie, les administrations scolaires ont eu accès à plus de 1 milliard de dollars de fonds publics pour mener la lutte contre la COVID-19. Cela comprend une augmentation de 120 millions de dollars du financement de fonctionnement pour toutes les administrations scolaires de la province au cours de l'année scolaire 2020-2021, de 250 millions de dollars en amortissement accéléré pour l'entretien et le renouvellement des immobilisations au cours de l'année scolaire 2020-2021, l'accès aux réserves des conseils scolaires financées par les contribuables, ainsi que 130 millions de dollars en fonds d'atténuation de la COVID-19 pour l'année scolaire 2021-2022.
 - Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les réserves de fonctionnement des administrations scolaires ont augmenté de 80 millions de dollars pour atteindre 464 millions de dollars au 31 août 2021. Les réserves globales de capital et de fonctionnement s'élèvent à plus de 700 millions de dollars.

Renseignements connexes

- [Une année scolaire en toute sécurité et santé](#)

Nouvelles connexes

- [Vacances d'hiver prolongées pour les élèves de la maternelle à la 12^e année](#)
(30 décembre 2021)
- [Aider les élèves et les étudiants à rattraper le temps perdu après la perturbation due à une pandémie](#) (27 octobre 2021)

Multimédia

- [Vidéo : Tests rapides à domicile](#)
- [Visionnez la conférence de presse](#)

Renseignements aux médias

[Dylan Topal](#)

- 780 983-6837
Secrétaire de presse par intérim, Éducation